



Réunion extraordinaire du CSE du vendredi 13 novembre

La Direction explique, en préambule, que l'Entreprise a déboursé presque 1 milliard d'€ pour prévoir les stocks du Black Friday et que la situation actuelle fragilise grandement l'équilibre financier du Groupe.

La dernière allocution gouvernementale n'a pas apporté de modifications notoires nous concernant, ainsi la Direction a décidé (ou été contrainte par la réalité terrain) de prendre certaines mesures.

Mise en chômage partiel des concepteurs Cuisine à compter du 16 novembre 2020 : ce secteur d'activité ne fonctionne plus, c'est une évidence. Une poursuite partielle d'activité va perdurer, ainsi une permanence sera assurée pour le suivi administratif et les éventuelles prises de rdv, les concepteurs vont donc alterner entre AP et travail par roulement (JRRT éclusés) selon un planning édité sur la filiale et propre à chaque site.

Durant le jour travaillé le concepteur sera maintenu à 100% (fixe + variable ramené à la moyenne des 12 derniers mois)

Les alternants ne sont pas concernés par ces mesures d'AP, ce temps sera utilisé par les encadrants pour poursuivre leur formation.

Mise en chômage partiel des salariés travaillant en magasins (EOT et encadrants) à compter du 16 novembre 2020 : l'analyse des chiffres d'affaires et de la dégradation des marges produits + services conduit la Direction à prendre des mesures de chômage partiel pour l'ensemble des équipes des magasins qui **alterneront entre AP et travail par roulement** (JRRT éclusés) pour **assurer un pourcentage de présence propre à chaque site**. La possibilité est toujours offerte à ceux qui désirent travailler dans un autre magasin, plutôt que d'être mis en AP, de se porter volontaires. La **CAT DGE** demande à la direction de faire un **arbitrage fin** afin de permettre des *échanges* entre salariés, certains préférant l'AP et d'autres rester travailler sur site.

Le système de rémunération des vendeurs sur site est constitué comme suit depuis le 13 novembre : **fixe + 75% du variable** (vous retrouvez la méthode de calcul en annexe à ce compte rendu sur nos réseaux sociaux ou auprès de vos représentants CAT).

Vos encadrants seront capables de vous donner des explications claires sur site au plus tôt.

Bien évidemment la **CAT DGE**, comme les autres OS, **demande à la Direction le maintien du salaire à 100%** pour les salariés touchés par le chômage partiel (pour rappel ce maintien avait été acquis par la CAT, la CFTC et la CFE/CGC lors du premier accord). Néanmoins il semble que cette demande soit vaine cette fois.

La **CAT DGE** interpelle la Direction sur la **démodulation des Pôles Services**, en effet la démodulation intensive des conseillers Pôles Services crée un déséquilibre important car la charge de travail est quasi inchangée pour un effectif très réduit.

La **CAT DGE** rappelle qu'il y a plusieurs semaines nous avons demandé un tableau officiel listant les primes liées aux ventes de la voiture **AMI**, mais aussi de payer les vendeurs sans attendre, exceptionnellement, le topé (eu égard aux retards importants).
La Direction répond par la négative pour le paiement avant le topé et revient vers nous pour le tableau des primes.

La **CAT DGE** réitère sa demande d'un écrit émanant des services de Mr Koenig au sujet de la prime **DMAX** : la Direction va faire le nécessaire.

La **CAT DGE** a demandé à la Direction, en amont de cette réunion, de nous faire un retour sur le **CA magasins intégrés vs magasins franchisés** sur la période écoulée depuis les changements structurels (c'est à dire depuis le 3 novembre) et nous faire un état des lieux de ce CA sans les franchisés ?

Effectivement, comme nous l'avons analysé, les taux d'évolution des franchisés sont beaucoup plus importants que les magasins intégrés pour plusieurs raisons : aspect attractif de la nouvelle enseigne, un CA faible et plus facile à faire évoluer *sur le papier*, et enfin plus de maturité pour la plupart.

- La **CAT DGE** souhaite savoir si les **nouveaux masques** sont disponibles ? Ont-ils été distribués ?

Les masques seront distribués sous 10 jours.

- La **CAT DGE** explique que le décret paru le 12 novembre liste de façon exhaustive les **personnes à risque** qui doivent être placées en chômage partiel à moins que l'entreprise ne puisse prendre des mesures renforcées pour les protéger (bureaux isolés etc ...) . Que comptez-vous faire pour ces catégories de personnes en contact avec le public et pour lesquelles les mesures sont impossibles à mettre en place ?

Ces personnes doivent prendre contact avec leur responsable pour être pris en charge et mise en activité partielle (avec une prescription médicale délivrée par son médecin traitant).

- **Une partie du variable sera garantie auprès des équipes encadrantes** : sur le CA 67% du maxi, la *marge service* est celle d'octobre, les contraintes DMAX sont à la baisse ; 67% du maxi sur tous les items RDVC. Si les *maxis* sont atteints les primes seront versées en conséquence.

- A compter du 30 novembre les horaires 8h / 20h seront remis en place sur le **Centre d'appels de La Valbarelle**.

- La **CAT DGE** regrette qu'elle soit elle-même obligée de parler en CSE du **challenge par zones et national pour la Livraison** qui débute la semaine prochaine (jusqu'au 15 janvier). Il s'agit du même challenge que l'année passée, les règles vous seront expliquées par vos *managers*.

- Concernant le **Black Friday** la Direction ne peut toujours pas nous garantir si oui ou non il s sera maintenu, elle se prépare néanmoins comme s'il devait avoir lieu.

Une réunion **Groupe FNAC DARTY** est prévue le lundi 16 novembre à 9h30.